

saire d'en dire davantage, car je suppose que les sénateurs actuels s'inquiètent peu de ce que sera la politique future du gouvernement à notre égard. Ainsi que l'a dit sir Richard Cartwright, les sénateurs actuels sont inamovibles ; et tout changement dans la composition du Sénat ne peut venir qu'à la mort de ses membres.

A mon avis le Canada peut conserver deux Chambres, d'autant plus que le Sénat coûte si peu d'argent et qu'il rend au pays de bons services. Ce n'est pas à nous à vanter l'ouvrage que nous faisons, mais je puis dire que depuis que je suis entré au Sénat j'ai été surpris de l'état dans lequel un grand nombre de bills nous viennent de la Chambre des communes.

Par exemple nous avons pu apporter 55 amendements au seul bill de la commission des chemins de fer que la Chambre des communes avait étudié et discuté pendant des semaines et des mois. Cela montre que bien que la Chambre des communes prépare assez bien les lois, et qu'elle possède dans son sein des avocats très capables, il y a encore moyen d'améliorer les travaux qu'elle fait. Une raison peut-être est que chaque élection amène de nombreux changements dans sa composition. Les nouveaux députés n'ont guère d'expérience en fait de législation. Ils ont beaucoup à apprendre, tout comme les nouveaux membres du Sénat ont aussi à apprendre nos règles et procédures. J'avais quinze ou dix-huit années d'expérience dans la Chambre des communes lorsque je suis venu au Sénat, et pourtant je ne connaissais pas les règles et méthodes de la Chambre haute et je les ai apprises bien vite cependant, mais il faut plus de temps à ceux qui arrivent ici sans aucune expérience législative. Je prétends que c'est un grand avantage pour le pays que d'avoir dans les deux Chambres pour veiller aux affaires publiques, un certain nombre de représentants qui ont déjà de l'expérience législative.

Les changements dans la composition du Sénat ne se font pas aussi rapidement que dans la Chambre des communes et conséquemment la Chambre haute est en meilleur état de faire de la bonne législation qu'une chambre qui se renouvelle en si grande partie à chaque élection générale. Je crois que le Sénat a rendu de bons services au pays. Nous avons amendé un

grand nombre de bills et amélioré d'autre manière la législation qui nous a été soumise. Nous n'avons peut-être pas fait autant dans cette voie que quelques-uns croient que nous aurions dû faire, mais toutes les lois qui passent par le Sénat en sortent dans un état satisfaisant. Je constate que la Chambre des communes accepte généralement les amendements que nous apportons à ses bills.

L'honorable M. PERLEY propose que le débat soit ajourné à demain.

La motion est adoptée.

DEPOTS DE PROJETS DE LOI.

Bill (57) relatif à la compagnie du canal Montréal, Ottawa et Baie Georgienne.—(L'honorable M. Edwards.)

Bill (76) concernant la compagnie Revillon Brothers, Limited.—(L'honorable M. Coffey.)

Bill (120) constituant la compagnie dite "The Fort William Terminal Railway and Bridge Company."—(L'honorable M. Riley.)

Bill (149) relatif à la Central Railway Company of Canada.—(L'honorable M. Loughheed.)

Bill (150) relatif à la Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company.—(L'honorable M. Casgrain, Windsor.)

Bill (158) constituant la compagnie dite "The Burke's Falls and French River Railway Company."—(L'honorable M. Talbot.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain à trois heures.

SENAT.

Séance du mardi, 19 juin 1906.

Présidence de l'honorable M. RAOUL DANDURAND.

La séance s'ouvre à trois heures.

Prière et affaires courantes.

CONFERENCE INTERPARLEMENTAIRE DE LA PAIX.

M. le PRÉSIDENT : Je tiens à donner communication au Sénat d'une lettre que j'ai reçue aujourd'hui de lord Weardale. Cette lettre est ainsi conçue :